

LE SYNDICALISME PATRONAL DE L'IMPRIMERIE LYONNAISE (1881-1919)

—
Véronique FORT

Véronique FORT
Centre Pierre Léon

L'imprimerie lyonnaise a connu, avec la suppression des brevets d'imprimer en 1870, une réelle ouverture du métier. Cette libéralisation d'accès a notamment eu comme conséquence une augmentation visible du nombre des entreprises. En effet, alors qu'elles n'étaient que 46 en 1860, on en compte déjà 80 en 1876, et une centaine à la fin du siècle. De plus, les nouvelles législations en matière syndicale permettent, dès 1872, la formation d'organismes de défense professionnels. C'est dans le sillage des créations de chambres syndicales, que certains imprimeurs lyonnais lancent l'idée d'un regroupement pour la protection et le développement de leur secteur d'activité.

Parallèlement aux organisations ouvrières qui les précèdent (1872 pour les ouvriers lithographes, 1873 pour les maîtres entrepreneurs lithographes), et paraissent bien s'implanter dès leurs débuts, comment s'organise le groupe-

1 - Il faut d'ailleurs ajouter que le syndicat est ouvert aux entreprises extérieures à Lyon, alors que les recensements prennent seulement en compte celles de la ville.

2 - Lecture du tableau : par exemple, en 1871, parmi les 17 imprimeurs recensés ayant une double activité, les types d'activité exercée sont la lithographie pour 16 d'entre eux, la typographie pour 12 d'entre eux, etc...

3 - On peut faire la même remarque pour le syndicat ouvrier.

ment patronal ? Car si l'unité des revendications ouvrières semble possible, celle des maîtres-imprimeurs est-elle aussi évidente ? La forte hétérogénéité de ce secteur d'activité, tant au niveau de la taille des entreprises que des techniques utilisées, n'entraîne-t-elle pas des préoccupations respectives trop éloignées les unes des autres ? Seul syndicat patronal de l'imprimerie lyonnaise pendant de nombreuses années, il aurait été intéressant de comparer le nombre des adhérents au nombre d'imprimeries concernées, mais les comptes rendus de la chambre syndicale (1881-1919) ne fournissent ces chiffres que pour la période de 1881 à 1904 pour laquelle on peut envisager trois temps :

De 1881 à 1892, le syndicat compte entre 37 et 50 membres, ce dernier chiffre comprenant les adhésions des typographes et des tailles-douciers. Or, dans les années 1880, le nombre d'imprimeries lithographiques (à simple, double ou triple activité) s'élevait à 65 et, en 1892, on recensait 93 imprimeries.

Au moment où l'union fut la plus complète (1893-1901), le total évolue de 120 à 97, les statistiques de la France estimant le nombre d'industries polygraphiques à 176 en 1896. Et bien que la

représentativité du syndicat par rapport à la corporation semble de valeur similaire, il n'en sera pas de même par la suite. En effet, à partir de 1902, le nombre d'adhérents diminue (autour de 76) alors que celui des imprimeries ne cesse d'augmenter¹. La création du groupement des imprimeurs commerciaux, entraînant des démissions au sein de celui des maîtres-imprimeurs, ne fait que renforcer cette impression, même si les chiffres ne sont pas connus pour la suite.

L'activité principale des imprimeurs était encore, en 1873, la lithographie. Les listes données par les *Annuaire du Commerce et de l'Industrie* permettent de suivre l'évolution de ces diverses techniques (voir tableau en bas de page).

La progression du nombre d'entreprises bénéficie surtout aux imprimeries typographiques, qui évoluent de six à activité simple à 27 entre 1871 et 1891. La lecture de ces chiffres permet de mieux comprendre pourquoi le premier syndicat créé fut celui des « Maîtres-Entrepreneurs Lithographes » en 1873³. Cette organisation patronale, fondée le 1^{er} mars 1873, regroupe alors 50 membres ce qui représente une grande part des imprimeries lithographiques (57 à plus d'une activité, ou 46 en excluant

Répartition des différentes activités au sein des imprimeries lyonnaises

	1871					1891					1911				
	Nbre d'imprimeurs	Type d'activité				Nbre d'imprimeurs	Type d'activité				Nbre d'imprimeurs	Type d'activité			
		dont Litho	dont Typo	dont TD	dont Libr		dont Litho	dont Typo	dont TD	dont Libr		dont Litho	dont Typo	dont TD	dont Libr
Activité simple	43	37	6	0	0	68	39	27	2	0	95	27	66	2	0
Activité double	17	16	12	5	1	23	23	22	1	0	34	33	34	0	1
Activité triple	4	4	4	2	2	2	2	2	1	1	3	3	3	3	0
Total	64	57	22	7	3	93	64	51	4	1	132	62	98	5	1

(Litho = Lithographie - Typo = Typographie - Td = Taille douce - Libr. = Librairie : cette catégorie ne représente que les imprimeries exerçant aussi l'activité de librairie)².

tous les chiffres concernant la typographie). Ils se réunissent pour soumettre au syndicat une question commerciale, un litige par exemple. Mais, dès courant 1876, cet organisme a quasiment supprimé ses réunions et ses cotisations, sans que l'on puisse savoir pour quel réel motif⁴. Aucune liste de membres, aucun statut ne figurent aux archives.

Il faut attendre 1881⁵ pour voir renaître un syndicat, celui des Maîtres-Imprimeurs Lithographes de la ville de Lyon. C'est sous l'impulsion de quelques-uns d'entre eux que fut lancée cette reconstruction, motivée par le désir d'obtenir un dégrèvement de patente à laquelle ils étaient assujettis. Néanmoins, l'absence de statuts et la quasi inexistence de la caisse montrent d'elles-mêmes les difficultés de mise en place du syndicat. En effet, les annotations contenues dans les rapports transmis au ministère sont sans équivoque : « Tend à périliter », « Les statuts n'ont toujours pas été imprimés et il y a tout lieu de croire qu'ils ne le seront jamais car même si cette société n'a pas été dissoute, elle ne fonctionne pas et depuis huit mois environ, les cotisations ne sont plus versées⁶ ». La situation paraît se stabiliser graduellement jusqu'à l'impression en août 1889, de ces fameux statuts, avec un nombre d'adhérents sensiblement le même (autour de 45 personnes).

UNE ÉVOLUTION VERS L'UNION

A partir de 1890, l'idée d'un regroupement avec les autres activités de l'imprimerie prend forme. Cette demande émane des typographes eux-mêmes, qui souhaitent être membres du syndicat et elle est acceptée à l'unanimité, mettant à mal la réputation de « rivalité scélérate entre confrères⁷ » et effaçant toute dis-

inction entre la pierre et le plomb. Ainsi rebaptisée, l'Union des Maîtres-Imprimeurs de la ville de Lyon entre dans une nouvelle période de son existence. Était-ce le signe d'une prise de conscience de l'évolution de la part grandissante de la typographie ou une réelle volonté de se coaliser ?

En 1891-1892, elle connaît une augmentation de 41 à 50 adhérents. L'adjonction des taille-douciens et des graveurs se fera aussi par la suite. L'extension aux imprimeries extérieures à la ville de Lyon souligne définitivement cette ligne de conduite.

L'étape la plus décisive a lieu au début de l'année 1893 lorsque les démarches sont lancées (révision des statuts) pour annexer les industries dites connexes à l'imprimerie⁸, ce qui eut pour conséquence immédiate une hausse des membres (120 adhérents cette année 1893). De plus, se trouvant motivé par la future Exposition Universelle de 1894 (Lyon), le syndicat vit la possibilité d'une vaste fédération des imprimeries françaises et une occasion unique d'en être les instigateurs. Cette Union des Maîtres-Imprimeurs de France est née de leurs nombreuses démarches auprès d'autres chambres syndicales d'imprimeurs ou auprès d'imprimeurs désirant se regrouper. Ils en organisèrent le premier congrès à Lyon, dirigé par le président Storck. Néanmoins, le syndicat lyonnais perd rapidement de son influence sur l'Union avec laquelle il est parfois, et dès les débuts, en opposition.

Elle survient aussi à un moment où le syndicat cherche d'autres « regroupements » en essayant de s'intégrer à l'Union des chambres syndicales lyonnaises⁹ (surtout les secteurs importants pour Lyon comme le Bâtiment, la Soie, le Négoce) puis en concourant à la mise en place de l'Alliance des syndicats du petit commerce et des petites industries. Cette

4 - Archives départementales du Rhône (ADR) 10 MPF 2 : « Etats transmis au ministère 1876-1893, sur les syndicats non conformes à la loi de 1884 et sans date ». Il n'est plus cité sinon pour rappeler sa dissolution en 1876, jusqu'en 1882.

5 - ADR (référence déjà citée). Fondation le 7 juillet 1881.

6 - Etats en 1883.

7 - Compte rendu du banquet annuel de l'Union des maîtres imprimeurs de Lyon du 24 mai 1891.

8 - Fabricants de papiers, fondeurs, constructeurs-mécaniciens, graveurs, fabricants d'encre, de blanchets et de sangles etc...

9 - Admis en 1896. Séance du 14 février 1896 des comptes rendus de la Chambre syndicale des maîtres-imprimeurs de Lyon et région et industries s'y rattachant.

10 - *Idem* : AG du 15 Mars 1898. « Nous n'étions plus représentés au tribunal de commerce depuis Mr Louis Auguste Perrin en 1858 ».

11 - *Idem* : AG du 5 septembre 1897.

12 - De 104 en 1899, il descend à 82 en 1901, puis 75 en 1903. Aucun chiffre ne sera plus donné par la suite, mais le total des adhérents semble décroître.

13 - Création le 30 juin 1911, 37 membres à ses débuts, 48 en 1913.

volonté d'être au mieux représentés, notamment sur la place lyonnaise, se retrouve aussi dans le désir de posséder des sièges au tribunal de commerce¹⁰ ou aux conseils des prudhommes.

Pourtant, dès 1897, les statuts changent à nouveau. Les chefs d'industries connexes à l'imprimerie deviennent membres honoraires et ne possèdent plus qu'une voix consultative, les imprimeurs estimant que leur présence dans le syndicat n'a plus de raison d'être¹¹, leurs préoccupations respectives étant trop éloignées les unes des autres. C'est au cours de ces années 1890 que le syndicat rassemble le plus d'adhésions et paraît avoir le plus d'activité. Sa volonté d'avoir une envergure dépassant le cadre local et une certaine utilité par ses services rendus, est souvent récompensée par les demandes de consultation émanant de toute la France.

Pourtant, dès le début du siècle, le total des adhérents baisse¹², et on commence à lire dans les comptes rendus des assemblées générales : « Il ne s'est pas produit de faits bien marquants au cours de l'exercice de cette année » ou « Nous ne pouvons statuer du fait du nombre très restreint de membres présents ». Des fissures dans l'unité du syndicat apparaissent peu à peu, visibles au cours de votes, notamment ceux marquant les négociations nées de revendications ouvrières, où la majorité l'emporte généralement à une voix, même au cours des assemblées générales extraordinaires, aux participants plus nombreux. Une réorganisation est alors envisagée en 1906, sous forme de projet d'union entre les différentes branches du secteur : typographie, lithographie, pédaliers, papetiers, marchands de papiers, brocheurs-relieurs, procédés photomécaniques. S'il est accepté au cours de l'assemblée générale du 4 septembre 1906, on n'en retrouve aucune trace par

la suite, ni dans les comptes rendus de leur chambre syndicale, ni aux Archives départementales du Rhône.

Au contraire, le syndicat des marchands de papiers et fabricants papetiers de la région lyonnaise, fait part de ses nouveaux statuts en avril 1907. Dans le même sens, la démission de 13 membres au cours de la séance du 17 mai 1911, formant un nouveau syndicat, le groupement des imprimeurs commerciaux de la région lyonnaise¹³, assènent un coup certain. Ces désaffections sont-elles le signe d'une faiblesse dans la réussite des actions menées par le syndicat ? Elles font suite, en effet, à des conciliations entre patrons et ouvriers sur les tarifs des ouvriers compositeurs et conducteurs, où les revendications de ces derniers furent acceptées. Par la suite, la baisse, tant au point de vue du contenu que du nombre des comptes rendus jusqu'en 1919 est très nette, la composition du bureau est sans cesse reconduite d'année en année, l'expérience des quatre ans de guerre ne pouvant améliorer leur situation.

A la fin de la guerre, l'union revient à l'ordre du jour et en mai 1919, le syndicat reçoit 22 demandes d'adhésions venant de membres du Groupement Syndical des Imprimeurs Commerciaux, celui-ci s'étant dissout au même moment.

LES LIMITES DE L'ACTION SYNDICALE

Les thèmes abordés au cours de ces séances sont de plusieurs sortes. En dehors des actions portant sur le fonctionnement propre du syndicat, leurs préoccupations sont d'ordre général ou d'ordre local. Les premières années de reconstitution sont marquées surtout par de nombreuses tentatives pour lut-

ter contre le changement de classe sur leur patente. Des appuis sont recherchés auprès de la Chambre de commerce, de députés, de sénateurs, en mettant sur pied des commissions pour des circulaires, pétitions et toute chose permettant le meilleur résultat possible. Il faut attendre 1889 pour voir se développer l'éventail des thèmes traités et se mettre en place une certaine organisation de la profession, dont des offres de services. Bien sûr, le manque de législation nationale sur le travail laisse, de fait, libre champ aux organisations professionnelles pour régler ces questions.

Au niveau local, les imprimeurs lyonnais instituent un certain nombre de prestations. Dès 1890, un livre de demandes d'emploi des ouvriers imprimeurs et graveurs est mis à la disposition de tous. De même, un projet de bureau de placement pour les ouvriers de la profession, sous le contrôle du syndicat, est envisagé (mais il sera ajourné). En 1893, ils décident de créer une caisse de secours pour les ouvriers nécessiteux et leur famille en ponctionnant 2 francs sur chaque cotisation pour l'alimenter. S'étant mis à la disposition de tous pour les questions touchant leur activité, ils sont souvent sollicités pour régler des litiges, y compris par le Tribunal de commerce de Lyon, des conflits (conciliateurs en cas de grève), ou des expertises. Leurs efforts pour organiser le syndicat en font une sorte de modèle du genre et nombreux sont les imprimeurs de toute la France à demander leurs statuts (en vue de former leur propre groupement), leurs tarifs et des conseils sur des problèmes ayant un cadre national. Ils créent, de plus, l'organe de leur mouvement, le *Bulletin*⁴ dont ils se serviront par la suite comme mode de financement, en y publiant des annonces. Le problème

de la formation des ouvriers qualifiés les pousse aussi à investir leurs efforts dans la création de cours de gravure (1892), de typographie (1896), dans l'établissement d'un contrat d'apprentissage (1899), tout en finançant des récompenses pour les meilleurs élèves : médailles en bronze pour l'école Jean de Tourne, livrets de Caisse d'Épargne, et en fournissant des ouvrages pour la bibliothèque du syndicat des ouvriers lithographes (1896).

Sur les usages dans l'imprimerie, un règlement des ateliers est élaboré à partir des expériences de plusieurs maisons, et dans le but de lutter contre l'avitissement des prix, des projets de tarifs des imprimés, tant lithographiques que typographiques, sont traités par de nombreuses commissions, engageant les membres du syndicat à les respecter (18 mois de préparation pour le tarif en lithographie terminé en 1897).

Sur le plan général, les questions abordées concernent plus souvent la protection de leur industrie face à la législation de l'État. Ils débattent ainsi des lois sur les patentes, des timbres à apposer aux tableaux annonces et affiches dont la responsabilité repose inutilement sur eux, sur des accidents du travail, des retraites ouvrières. Leur recherche pour la plus intéressante assurance contre les accidents du travail (ils obtiendront de meilleures conditions que l'Union) aura comme conséquence une augmentation des demandes d'adhésions, preuve que ce sont souvent ces problèmes d'ordre général qui mobilisent. Les revendications et lettres de protestations, les rédactions de circulaires informatives sont très nombreuses (parfois le mouvement naît chez eux) mais peu à peu, du fait de la création de l'Union des Maîtres-Imprimeurs de France (1894), le choix de leur ligne de conduite ne dépend plus que de cet

14 - La parution du premier numéro est décidée lors de la séance de mai 1892.

organisme. Néanmoins, jusqu'en 1905, les discussions portant sur les lois comme la réforme postale, le projet de suppression du travail le dimanche sont retranscrites. Par la suite, si un autre syndicat leur demande leur opinion sur un thème d'ordre général, ils ne donnent plus leur avis (1909). Cette perte d'autonomie vis-à-vis de l'organe centralisateur, si elle est logique, annonce les prémices de leur baisse d'influence dès le début du siècle.

Elle se ressent aussi au niveau local ; les échanges de courriers se font majoritairement entre syndicats de la ville, qu'ils soient patronaux ou ouvriers. L'essentiel de leur activité tourne autour d'élaborations de tarifs pour les diverses catégories d'ouvriers de l'imprimerie en réponse aux revendications ouvrières qui ont bien souvent gain de cause au grand dam de certains. De plus, les projets comme le contrat d'apprentissage des ouvriers lithographes mettent du temps à aboutir ; ce dernier, décidé en 1907 ne verra le jour qu'à la séance du 28 mai 1913.

La rédaction de ces comptes rendus est elle aussi succincte et beaucoup de choses sont simplement citées, plus qu'expliquées et détaillées. Le contenu des débats n'est pas toujours retranscrit et seules les décisions prises sont recopiées, sans que l'on ait toujours la possibilité d'évaluer dans quelles mesures leurs actions sont soutenues par tous, ni comment elles vont porter leurs fruits. La période d'après-guerre est occupée à aménager leur situation aux conditions de guerre et n'apporte rien de révélateur. Seuls les rapports de 1919 semblent présenter un regain d'activité, récompensé par l'arrivée de 22 membres du second syndicat dissout (c'est aussi une période de réorganisation).

LA RÉGULARITÉ : BAROMETRE D'UN BON FONCTIONNEMENT ?

Au-delà de toute étude de contenu, quelques appréciations sur la forme peuvent affiner ces renseignements. La fréquence des réunions, l'assiduité des membres du bureau sont autant de points permettant de visualiser leur véritable capacité à régir leur profession et de donner des explications quant au fonctionnement du syndicat et au manque d'intérêt qu'il semble parfois susciter chez l'ensemble des imprimeurs. Faut-il y voir une marque d'indépendance des intéressés ou un manque de résultats ?

La mesure de la régularité de la tenue des séances peut être estimée en calculant leur nombre et celui des mois « actifs ». Car si les modifications apportées aux statuts changent la fréquence des réunions mensuelles (par quinzaine jusqu'à la fin du siècle, puis mensuellement), le nombre de mois de séances par an devrait rester le même. Or, seule l'année 1895 en totalise douze, et la courbe représentée par cette évolution ne fait qu'appuyer les constatations développées auparavant. En effet, les problèmes de mise en place entre 1881 et 1890 sont symbolisés par une chute conjointe de celle du nombre de séances et la pleine activité de 1890 à 1900 (plus de seize séances par an sur une moyenne de plus de 9 mois par an) montre une pointe entre 1892 et 1896. Par la suite, le total annuel de séances baisse inexorablement par palier. Bien sûr, ces chiffres ne parlent pas de la ou des causes de cette irrégularité. Mais il est vrai que le contenu des réunions, à partir de 1900, est parfois très succinct (quelques lignes) et soulignerait un recul des activités du bureau, car chaque pro-

blème important mobilise encore du monde.

A la lecture des présences aux réunions du bureau et par la composition annuelle faite aux assemblées générales, on peut remarquer une présence très longue pour certains, notamment aux postes de trésorier, de vice-président ou même de président. Bien souvent, il s'agit d'imprimeurs réputés à Lyon, comme Léon Morel, membre de 1881 à 1906, ou M. Legendre présent de 1893 à 1896, puis de 1898 à 1919, ces dernières années en tant que vice-président, puis président. D'autres noms apparaissent tout au long de la période, comme les Gougenheim ou la famille Arnaud. L'imprimerie Arnaud est représentée successivement par Benoît Arnaud, Rodolphe, son neveu, puis par plusieurs de ses imprimeurs, et si elle ne brille pas toujours par son assiduité (autant d'absences que de présences au total), elle est une des figures du syndicat¹⁵. Il en découle forcément une ligne de conduite constante dans la politique du syndicat, mais est-ce le résultat d'une volonté de fermeture d'accès à la Chambre ou celui de l'absence de nouvelles candidatures ? Il semblerait plus logique de pencher pour la deuxième hypothèse, les présidents se plaignant régulièrement des problèmes d'assiduité, incluant même dans les statuts le remplacement des membres absents plus de 3 fois sans excuse, mais qui ne sera jamais appliqué. D'ailleurs, le président A. Storck, en 1892, proposa la création d'un journal « pour soutenir les revendications de la corporation et pour secouer l'apathie de nos confrères »¹⁶. De plus, entre 1905 et 1919, les bureaux successifs sont reconduits, même dans leurs fonctions.

Le bilan sur l'évolution de cet organisme, pour la période 1873-1919, est évidemment bien mitigé. S'il semble

avoir connu son « heure de gloire » dans les années 1890, son importance paraît moins réelle par la suite. Au cours de ces années, les syndicats ouvriers et patronaux ont vécu conjointement, mais contrairement aux ouvriers qui demandaient toujours plus d'unité dans les traitements, règlement des ateliers, salaires, nombres d'heures de travail, les patrons, quant à eux, prônent encore la liberté de choisir d'appliquer ce que le syndicat produit. Leur volonté de respecter l'indépendance de chacun annihile forcément toute action de réelle envergure. Mais là ne s'arrête pas l'histoire du syndicat qui semble renaître en 1919 et oscillera encore entre union et désunion, à la recherche d'une reconnaissance au sein de la corporation et de possibilités d'actions réelles. Toujours en activité en 1994, ignoré bien souvent par ses adhérents, il tente à nouveau une fusion avec le second syndicat patronal de Lyon, pour le sortir d'une crise réelle.

15 - Le syndicat demanda à B. Arnaud d'élaborer un règlement général des ateliers en s'appuyant sur les usages pratiqués dans son établissement.

16 - Compte rendu du 6 janvier 1892.